



● Leon Hoberin [REDACTED]

À: ● declarationdeprojet.nielles@saint-malo.fr

Madame la Présidente,

Messieurs Les Commissaires,

Je dépose cet avis suite aux déclarations de Monsieur le Maire dans « Le Pays Malouin » du 05 septembre 2019 qui nous dit simplement que l'on aurait pu vendre le terrain du camping des Nielles deux fois plus cher en créant 15 parcelles pour des villas de luxe.

Mais que nenni, il y va de 150 emplois non subventionnés à la clé.

Quelles garanties concernant ces emplois qui ne seront peut-être que le transfert des salariés de l'actuelle thalasso-thérapie vieillissante et qui deviendra simplement un hôtel pour partie, et résidence hôtelière pour l'autre ?

Le projet actuel se substituant à l'ancien, en effet pourquoi 2 thalasso distantes de 2 kilomètres l'une de l'autre gérées par le même groupe.

L'intérêt général pourrait être audible si la création d'emplois faisait l'objet d'engagements formels du porteur du projet et de contraintes incontournables imposées par la Ville et ce, afin de justifier le prix de cession du foncier.

Le prix de cession envisagé par la Ville est-il d'intérêt général ?

Dans l'article du 5 septembre 2019, Monsieur le Maire ouvre une autre possibilité parmi beaucoup d'autres et déclare : « oui le terrain peut être vendu le DOUBLE », soit 15.200.000 €.

Je suis d'accord et propose un rapide bilan :

Vente au Groupe GRI + 7.600.000 €

Travaux à la charge de la Ville - 850.000 €

Taxes d'Aménagement non perçues (règle du PUP) - 480.000 €

Recette nette pour la Ville + 6.270.000 €

Le coût pour les Finances Publiques et de ses citoyens paraît exorbitant pour subventionner 150 possibles emplois d'un projet privé :

Prix de marché du foncier : 15.200.000 €

Vente Nette GRI : - 6.270.000 €

Perte Nette Finances de Ville 8.930.000 €

8.930.000 € / 150 emplois = 60.000 € de subvention par emploi prétendument créé

Coût ramené par habitant :

8.930.000 € / 46.000 habitants = 200 € / habitant

Si ce n'est pas de la subvention ?

Peut-on parler d'intérêt général ?

La population de Saint-Malo n'est pas sans méconnaître la puissance et la surface financière du Groupe RAULIC qui n'a nullement besoin d'avoir recours aux Finances Publiques et de la Collectivité pour initier des projets.

Alors pourquoi une telle braderie des actifs de la Ville et de ses concitoyens ????

Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires, ce rapide bilan est certes très succinct, mais mérite des questions et une attention toute particulière.

Je ne peux émettre qu'un avis défavorable en voyant cette gestion pour le moins particulière des Finances Publiques de la Ville.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires, l'expression de mes sentiments distingués.

Léon HOBERIN